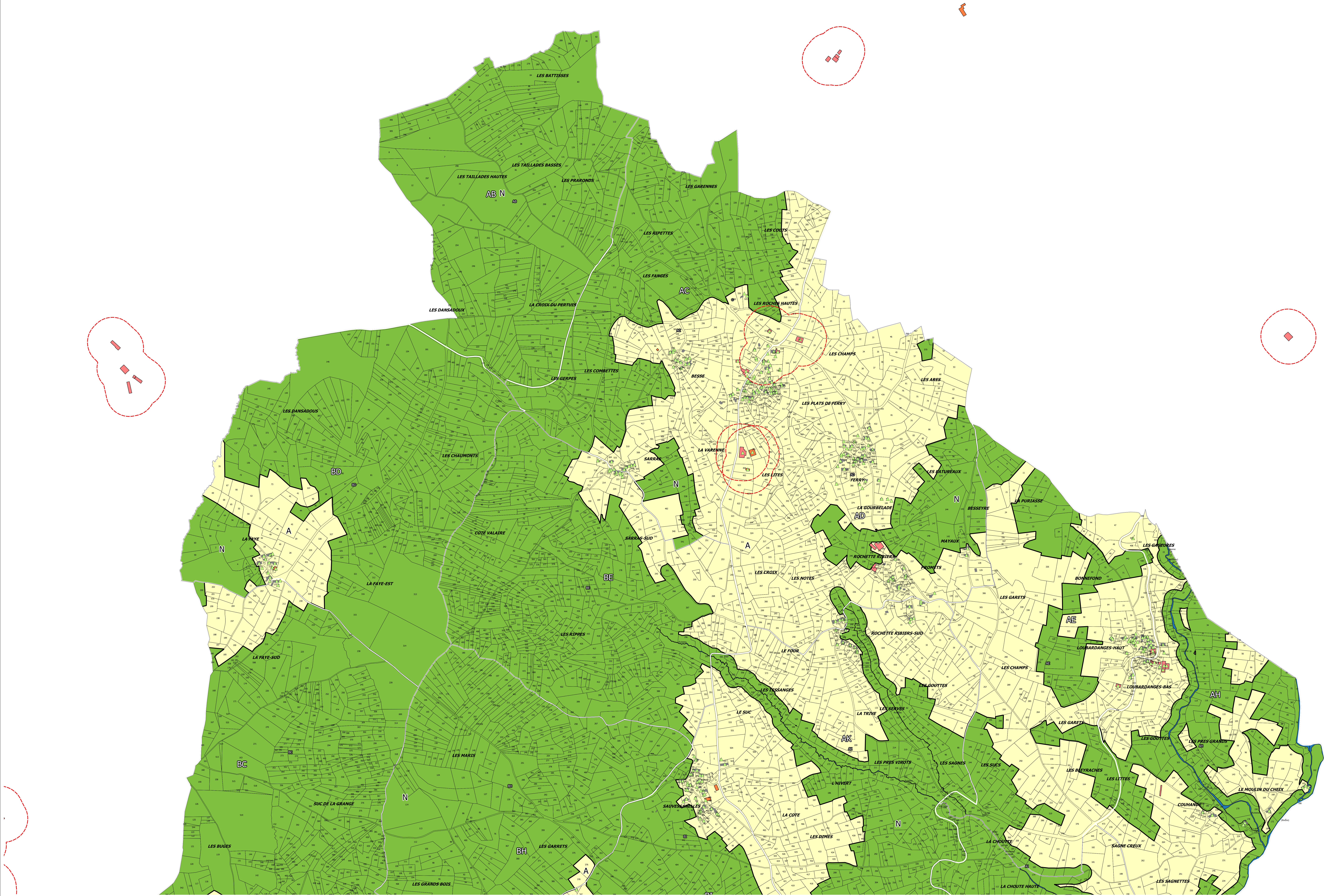
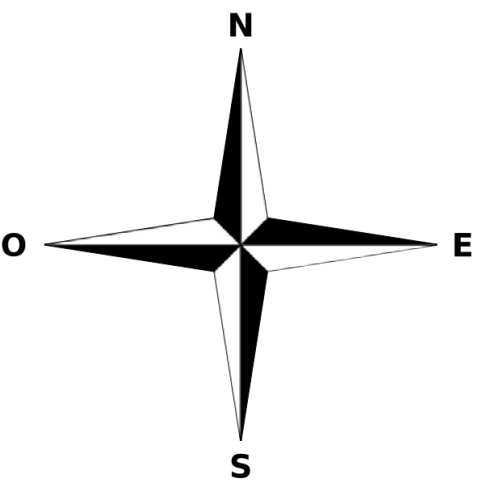




Légende

- Zones U - Zones urbanisées**
- Zone UA : Zone agglomérée principale, caractérisée par la mixité de ses fonctions urbaines
 - Zone UB : Zone à dominante d'habitat individuel périphérique à la zone agglomérée principale et hameaux d'habitat ancien et récent
 - Zone UE : Zone à dominante d'équipements publics et d'intérêt collectif, exemple : collège, campings, stationnements, maisons de retraite
 - Zone UX : Zone à dominante d'activités économiques
 - Zone UJ : Zone de petits jardins dans ou à proximité des zones agglomérées principales
- Zones AU - Zones à urbaniser**
- Zone 1AU : Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat
- Zones A - Zones agricoles**
- Zone A : Zone agricole réservée principalement à l'activité agricole
 - Zone AX : Zone agricole dédiée à l'accueil d'activités artisanales et de constructions complémentaires aux activités artisanales comme des entrepôts, des bureaux, ou des annexes
- Zones N - Zones naturelles**
- Zone N : Zone naturelle
- Dispositions réglementaires particulières**
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Constructions pouvant changer de destination
 - Changement de destination des rez-de-chaussées commerciaux interdit
- Autres**
- Constructions neuves
 - Périmètres de réciprocité associés aux bâtiments agricoles
 - Constructions à usage agricole, à titre indicatif non réglementaire



DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Commune de Sauvessanges

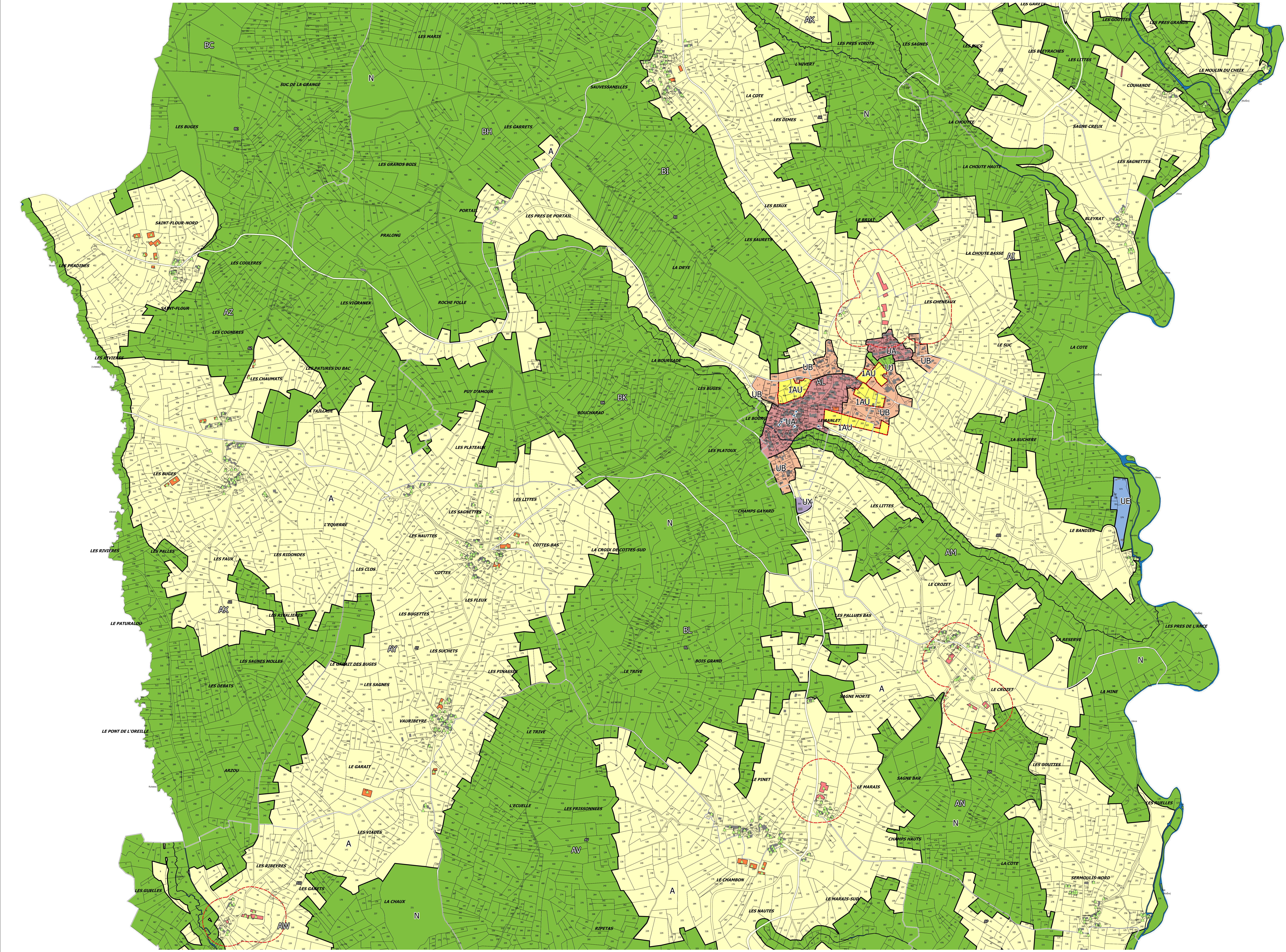
Plan de Zonage

Document graphique
4/6

Planche "Nord"
1/5000



Parc d'activités Les Portes du Dauphiné
51 rue Ample
69 780 Saint-Pierre-de-Chandieu
04 72 47 86 69



Légende

- Zones U - Zones urbanisées**
- Zone UA : Zone agglomérée principale, caractérisée par la mixité de ses fonctions urbaines
 - Zone UB : Zone à dominante d'habitat individuel périphérique à la zone agglomérée principale et hameaux d'habitat ancien et récent
 - Zone UE : Zone à dominante d'équipements publics et d'intérêt collectif, exemple : collège, campings, stationnements, maisons de retraite
 - Zone UX : Zone à dominante d'activités économiques
 - Zone UI : Zone de petits jardins dans ou à proximité des zones agglomérées principales

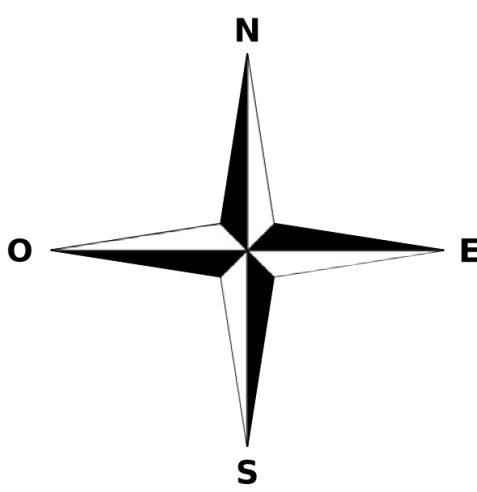
- Zones AU - Zones à urbaniser**
- Zone 1AU : Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat

- Zones A - Zones agricoles**
- Zone A : Zone agricole réservée principalement à l'activité agricole
 - Zone AX : Zone agricole dédiée à l'accueil d'activités artisanales et de constructions complémentaires aux activités artisanales comme des entrepôts, des bureaux, ou des annexes

- Zones N - Zones naturelles**
- Zone N : Zone naturelle

- Dispositions réglementaires particulières**
- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Constructions pouvant changer de destination
 - Changement de destination des rez-de-chaussées commerciaux interdit

- Autres**
- Constructions neuves
 - Périmètres de réciprocité associés aux bâtiments agricoles
 - Constructions à usage agricole, à titre indicatif non réglementaire



DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Commune de Sauvessanges

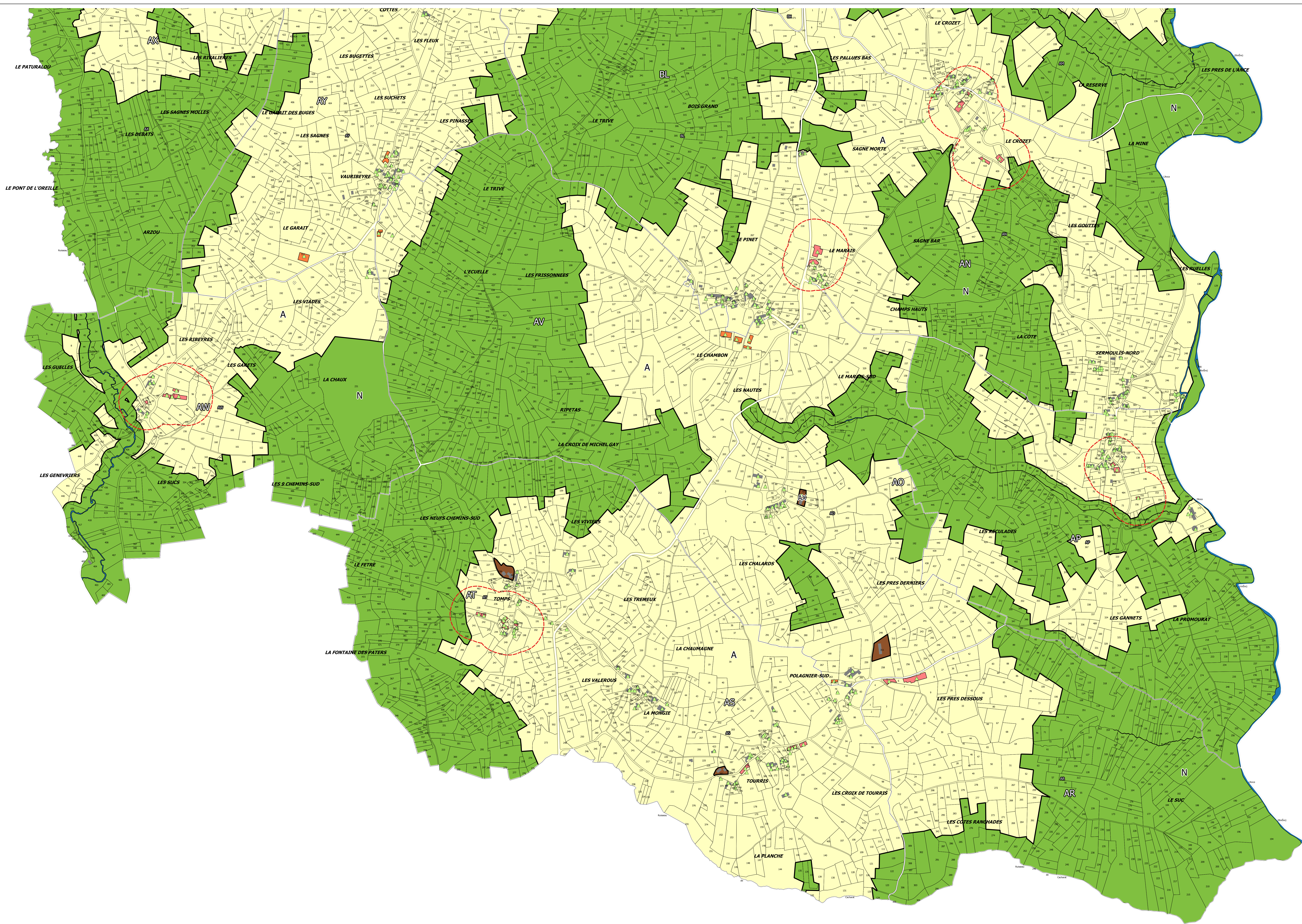
Plan de Zonage

Document graphique
4/6

Planche "Centre"
1/5000



Parc d'activités Les Portes du Dauphiné
51 rue Ampère
69 780 Saint-Pierre-de-Chandieu
04 72 47 86 69



Légende

Zones U - Zones urbanisées

- Zone UA : Zone agglomérée principale, caractérisée par la mixité de ses fonctions urbaines
- Zone UB : Zone à dominante d'habitat individuel périphérique à la zone agglomérée principale et hameaux d'habitat ancien et récent
- Zone UE : Zone à dominante d'équipements publics et d'intérêt collectif, exemple : collège, campings, stationnements, maisons de retraite
- Zone UX : Zone à dominante d'activités économiques
- Zone UI : Zone de petits jardins dans ou à proximité des zones agglomérées principales

Zones AU - Zones à urbaniser

- Zone 1AU : Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat

Zones A - Zones agricoles

- Zone A : Zone agricole réservée principalement à l'activité agricole
- Zone AX : Zone agricole dédiée à l'accueil d'activités artisanales et de constructions complémentaires aux activités artisanales comme des entrepôts, des bureaux, ou des annexes

Zones N - Zones naturelles

- Zone N : Zone naturelle

Dispositions réglementaires particulières

- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Constructions pouvant changer de destination
- Changement de destination des rez-de-chaussées commerciaux interdit

Autres

- Constructions neuves
- Périmètres de réciprocité associés aux bâtiments agricoles
- Constructions à usage agricole, à titre indicatif non réglementaire

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

Communauté de Communes de la Vallée de l'Ance

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Commune de Sauvessanges

Plan de Zonage

Document graphique
4/6

Planche "Sud"
1/5000